

La Savonnaise



**PLAN DE
PREVENTION
ET DE
SECURITE**

DESCENTES DE CAISSES A SAVON
03 SEPTEMBRE 2017
CHALMAISON

les Prailions • Tachy

Mairie de Chalmaison
29 rue Henri Brugeail – 77650 Chalmaison
Tél. 01 64 01 76 07 – Fax 01 64 01 79 02
contact@mairie-chalmaison.fr
www.mairie-chalmaison.fr

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DE LA MANIFESTATION	.1
EVALUATION DES RISQUES	.2
CONTROLES DES CAISSES ET DES EQUIPAGES	.3
INFORMATION ET SENSIBILISATION	.4
INDENTIFICATION DES INTERVENANTS	.5
DELIMITATION DES DIFFERENTES ZONES	.6
INTERDICTION DE CERTAINS ACCES	.7
SURVEILLANCE DU PARCOURS	.8
GESTION DES COMPORTEMENTS A RISQUES	.9

PRESENTATION DE LA MANIFESTATION .1

Intitulé : 3^e édition des descentes de caisses à savon « La Savonaise »

Date : 03 septembre 2017.

Lieu : Chemin de Gratte-Loup, Chalmaison (77650).



Organisateur : Mairie de Chalmaison.

Déroulement : A l'image du bobsleigh, la caisse à savon est propulsée par la force de l'homme sur une distance définie. Cependant à l'encontre de son grand frère des glaces, cette fille du bitume est munie de roues, équipée d'une direction et d'un dispositif de freinage. L'esthétisme et l'originalité des engins rivalisent avec leurs performances intrinsèques.

Mairie de Chalmaison
29 rue Henri Brugeail – 77650 Chalmaison
Tél. 01 64 01 76 07 – Fax 01 64 01 79 02
contact@mairie-chalmaison.fr
www.mairie-chalmaison.fr

EVALUATION DES RISQUES .2

L'équipage.

- ✚ Méconnaissance du règlement.
- ✚ Défaut de maîtrise de la caisse.
- ✚ Conditions physique inappropriée.

La caisse.

- ✚ Direction déficiente.
- ✚ Freinage insuffisant.
- ✚ Fragilité du châssis.





Le public.

- ✚ Méconnaissance du déroulement.
- ✚ Non-respect des consignes.
- ✚ Insouciance des jeunes enfants.
- ✚ Manque de vigilance des parents.





CONTROLES DES CAISSES ET DES EQUIPAGES .3

Après un contrôle visuel effectué par les organisateurs, une séance d'essai aura lieu à huis-clos le matin même de la manifestation.

Points de contrôle.

-  Cohérence de la direction.
-  Efficacité du freinage.
-  Robustesse du châssis.
-  Géométrie de la caisse adaptée à l'équipage.

Séance d'essai.

-  Vérification de l'adéquation du freinage.
-  Contrôle du comportement de la caisse.
-  Classification des participants.
-  Test d'aptitude au pilotage*.

* Inspiré du permis moto, le test d'aptitude consistera à effectuer un slalom entre des cônes, un évitement d'obstacle et un freinage d'urgence.

INFORMATION ET SENSIBILISATION .4

Parce qu'elles ne font pas de bruit et qu'elles ressemblent à des jouets, les caisses à savon tendent à nous inspirer un sentiment de sécurité. Nous devons informer :

Les participants.

Lors de son inscription, l'équipage sera briefé quant aux risques inhérents au pilotage des caisses à savon ainsi qu'à l'environnement constitué d'un public peu coutumier de ce type de manifestation.

Le public.

Un panneau sera implanté à l'unique entrée.
On retrouvera les risques évoqués plus haut, la conduite à tenir ainsi qu'un plan du site et des zones interdites.

Les membres organisateurs.

Ils auront pris connaissance de la conduite à tenir face aux situations récurrentes. En liaison permanente avec le responsable, ils seront habilités à suspendre la descente s'ils estiment que les conditions de sécurité ne sont pas respectées.

IDENTIFICATION DES INTERVENANTS .5

Afin de vérifier que chacun soit à sa place mais aussi pour permettre au public ou aux équipages de prendre la mesure des injonctions dont ils pourraient faire l'objet, nous devons nous identifier.

Les participants.

Les équipages recensés et habilités porteront un brassard.

Les membres de l'organisation.

Ils seront équipés d'une chasuble à dominance jaune.

Le public.

Tous, sauf des chasubles et des brassards.

DELIMITATION DES DIFFERENTES ZONES .6

Pour que chacun, organisateurs, participants et spectateurs, puissent aller et venir sans risque, des zones spécifiques seront balisées.

Zones de départ et d'arrivée.



Les zones de départs (incluant la zone de lancement) et d'arrivées seront balisées et interdites au public. Elles ne seront accessibles qu'aux organisateurs et aux équipages.

La descente

La voirie sera entièrement dédiée aux équipages des caisses à savons ainsi qu'aux organisateurs. Elle sera interdite d'accès aux spectateurs. Les commissaires de la descente devront veiller au respect de cette consigne.

Zones de stationnements (participants et visiteurs)

Deux zones de stationnement bien distinctes seront délimitées.

-  Une pour les participants (qui servira de zone d'attente et de remise en état des caisses)
-  Une pour les visiteurs

Point restauration / buvette

Une dernière zone sera délimitée pour l'emplacement du stand « restauration / buvette ».

Zone de tests

Une zone de test (freinage et direction) sera provisoirement mise en place au tout début de la manifestation afin de valider la participation des caisses à savon.

INTERDICTION DE CERTAINS ACCES .7

Dans la continuité des zones précédemment décrites, des panneaux d'affichages accompagnés de pictogrammes seront placés aux niveaux des différents accès restreints voire interdits.






Modèles présentés à titre d'exemple

SURVEILLANCE DU PARCOURS .8

Pour sécuriser aussi bien les abords de la descente que les aires de départ et d'arrivée de commissaires de courses seront disposés le long du parcours.

Leur présence ayant principalement pour but de :

-  Sécuriser les aires de départ et d'arrivées.
-  Sécuriser le parcours
-  Empêcher l'accès au parcours a toutes personnes non autorisées (badauds, spectateurs)

Les zones de parking (participants & visiteurs)

Non soumis à la surveillance des organisateurs. Ces derniers déclinant toutes responsabilités en cas de vol, d'accident, détérioration...

GESTION DES COMPORTEMENTS A RISQUES .9

Les comportements à risques seront gérés par les organisateurs (commissaires de la descente, bénévoles, élus municipaux)

Tout comportement à risque entraînant de facto l'exclusion et/ou l'expulsion du site.

Les comportements à risques sont parmi d'autres :

- ✚ Non-respect des interdictions ou des restrictions d'accès
- ✚ Etat alcoolisé d'un participant (pilote et/ou son pousseur) ou d'un spectateur
- ✚ Non-respect du règlement et du présent plan de sécurité
- ✚ Caisses à savon ne correspondant pas aux critères de sécurité
- ✚ Spectateur franchissant le parcours sans autorisation
- ✚ Jets d'objets sur le parcours ou les participants
- ✚ Tout comportement non sportif (tricherie, malveillance...)

Et d'une manière générale, tout comportement dont le caractère tendrait à nuire de près ou de loin à l'intégrité physique et/ou morale d'un tiers.

En cas de nécessité, les organisateurs se réservent le droit de recourir aux forces de l'ordre qui seront avisées de l'organisation de cette manifestation et aux quelles aura été préalablement adressées ce plan de prévention et de sécurité.